

Délibération n°2025-088

Conseil d'Administration

Formation plénière
Séance du 12 décembre 2025

Point de l'ordre du jour n°7 :

Programmation 2026 des actions financées par la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

VU l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

VU l'avis rendu par la CFVU en date du 3 novembre 2025 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

En vertu de l'article L. 841-5 du code de l'éducation, la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

La programmation des actions figure dans le tableau ci-dessous :

Budget initial CVEC 2026				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	MASSE SALARIALE	TOTAL
SANTÉ	100 295 €	0 €	177 170 €	277 465 €
CULTURE	73 500 €	0 €	22 822 €	96 322 €
SPORT	75 120 €	28 700 €	48 000 €	151 820 €
ACCUEIL VIE ETUDIANTE	496 515 €	58 549 €	171 000 €	726 064 €
TOTAL	745 430 €	87 249 €	418 992 €	1 251 671 €
% du total	59,6%	7,0%	33,5%	

Ce budget prévoit 435 770 € (34,8 %) de dépenses en FSDIE et actions sociales, dont 275 000 € pour le FSDIE associatif.

Cette programmation inclut le versement des subventions suivantes :

- 20 000€ au CRIJ Centre-Val de Loire pour la mise en place de logements d'urgences à Orléans, Chartres et Bourges à la rentrée 2026
- 10 000 € au CRIJ Centre-Val de Loire pour l'aménagement d'un tiers-lieu associatif à Bourges
- 45 000 € à Emmaüs Connect pour l'équipement de 500 étudiants en ordinateurs portables

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Le Conseil d'administration approuve la programmation 2026 des actions financées par la CVEC.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	7
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 15 décembre 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.